

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-226 DU 12 JUILLET 2001

Portant Nomination et Promotion à
titre Exceptionnel, Civil et Etranger
dans l'Ordre National du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 7 Mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'Extrait du Relevé des Décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 23 Mai 2001 ;
- VU la Lettre N° 0558/SGG/C du 05 Juin 2001 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1er : Sont nommées et promues à titre Exceptionnel, Civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 05 Juin 2001 pour les uns et du 12 Juin 2001 pour les autres, les Personnalités du Bateau Hôpital ANASTASIS dont les noms suivent, en reconnaissance des inestimables services rendus dans le domaine de la santé au Bénin.

A - Au Grade de Commandeur

Docteur Garry PARKER, Médecin Chef, Directeur du Bateau ANASTASIS

B - Au Grade d'Officier

- Monsieur René LAKO, Directeur de Programme
- Monsieur Clément KETCHUM, Commandant Navigateur
- Monsieur Steve BRIEN, Administrateur du Bateau

C - Au Grade de Chevalier

- Madame Kendra POLEFKA, Administratrice Médicale
- Madame Anne CONNORS, Directrice Financière
- Monsieur Michel ZANDBERGEN, Ingénieur Chef
- Monsieur Chris TONEY, Chef Cargo

Article 2 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 juillet 2001

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 18 – GCONB 15
 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-
 ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 8.